

Conditions générales de vente

Le vendeur ci-après qualifié est la SPRL terraGusto dont le siège social est sis 6941 Borlon, chemin du champ Mahay, 16 et inscrite sous le numéro de TVA BE0843937711.

L'acheteur est défini ci-dessous comme étant le particulier, la société ou la personne physique, marquant son accord sur l'offre contenue dans la remise de prix, émise par le vendeur.

Les conditions de vente sont communiquées sur le site www.terragusto.be ainsi que sur tous les documents de vente.

Les présentes conditions générales de vente excluent, à défaut d'acceptation écrite du vendeur, toutes autres conditions, générales et particulières, de l'acheteur.

Commandes

Les offres sont valables dans les limites des stocks disponibles et les marchandises restent la propriété de terraGusto jusqu'au paiement complet de la facture.

Prix et paiement

Le prix de vente renseigné dans la remise de prix est susceptible de modification jusqu'à l'acceptation de l'acheteur qui la rend définitive, sauf cas de force majeure.

Sauf stipulations contraires, les factures émises par le vendeur sont payables en euros, au comptant ou à la réception de la facture sur le compte BE043631 0090 8231.

Toute réclamation relative à la facture doit être notifiée au vendeur au plus tard dans les 7 jours de sa réception, à défaut de quoi elle ne sera pas prise en compte.

En cas de non paiement dans les 15 jours de l'envoi de la facture, l'acheteur sera redevable au vendeur, en plus du montant en capital, des intérêts moratoires au taux de 1,5 % par mois, ainsi que d'une indemnité forfaitaire d'un montant total de 15 % du montant de la commande hors TVA, intérêts et frais avec un montant minimum de 75 € et ce de plein droit et sans mise en demeure préalable.

En cas de recouvrement judiciaire de toute facture, l'acheteur sera, en outre, redevable des frais raisonnables de recouvrement, tels que les frais d'avocat et les frais internes de gestion qui dépasseraient le montant de cette indemnité forfaitaire.

En cas de défaut de paiement, le vendeur se réserve le droit de suspendre l'exécution des autres commandes en cours jusqu'à complet règlement des montants dus.

Livraison

L'acheteur supporte le transport et les risques afférents aux produits dès leur prise de possession et, à défaut, dès que ceux-ci sont mis à sa disposition. Au cas où l'acheteur désignerait un autre lieu de livraison, l'enlèvement et, le cas échéant, l'entreposage des produits s'effectuera à ses risques et à ses frais.

Les parties conviennent expressément qu'un éventuel délai de livraison n'est donné qu'à titre indicatif.

Aucun retard de livraison ne peut dès lors donner lieu à la résiliation par l'acheteur de la commande ou du paiement de dommages et intérêts à charge du vendeur.

En outre, le vendeur a le droit de refuser de vendre ses produits en fonction de la disponibilité des stocks, ou pour autre motif légitime, et conserve le droit d'effectuer des livraisons partielles.

Réserve de propriété

Les produits livrés restent la propriété du vendeur jusqu'à complet paiement du montant, en ce compris les intérêts de retard et indemnités éventuelles. A défaut de paiement du montant à l'échéance, le vendeur se réserve le droit de reprendre les produits aux frais de l'acheteur.

Jusqu'au paiement complet de ses produits, l'acheteur ne peut ni les revendre, ni les donner en gage.

L'acheteur s'engage à avertir le vendeur de toute saisie pratiquée par un tiers sur les produits vendus dont le prix n'est pas intégralement payé.

Garantie

L'acheteur s'engage à effectuer un examen minutieux des produits qui lui sont livrés, au moment de leur réception.

Toute dénonciation d'un vice apparent ou d'un défaut de conformité affectant les produits livrés doit être notifié au vendeur dans les 7 jours de la livraison des produits.

Toute dénonciation d'un vice caché des produits livrés devra être notifiée au vendeur dans les 15 jours de la découverte de ces vices par l'acheteur.

Toute action en justice relative aux vices cachés devra être introduite dans les 30 jours à partir de la découverte des vices par l'acheteur.

Aucun produit ne peut être renvoyé au vendeur sauf accord préalable écrit de sa part.

Protection de la vie privée

Le traitement par le vendeur des données personnelles reçues par l'acheteur a pour finalité;

- l'exécution de la présente convention
- l'administration de la clientèle
- la promotion des produits et services du vendeur
- l'établissement de campagnes d'informations personnalisées et de marketing direct, en ce compris par le biais de courrier électronique.

A tout moment, l'acheteur bénéficie d'un droit d'accès, de contrôle et de rectification gratuit des données personnelles le concernant conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Généralités

La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des clauses des présentes conditions générales ne peut affecter la validité ou l'applicabilité des autres clauses.

Le cas échéant, les parties s'engagent à remplacer la clause nulle ou inapplicable par une clause valable qui est la plus proche d'un point de vue économique de la clause nulle ou inapplicable.

Le fait que le vendeur ne se prévale pas des présentes conditions générales de vente à un moment donné ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Toute communication ou notification entre parties sera valablement effectuée par lettre recommandée, courrier télécopié, courrier électronique avec accusé de réception, pour le vendeur, à son siège social et pour l'acheteur, à son siège social ou domicile.

Droit applicable et compétence

Les relations contractuelles entre parties ainsi que les présentes conditions générales sont régies par le droit belge, même en cas d'appel en garantie.

Les parties conviennent expressément d'écarter l'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.

Tout litige relatif à la formation, l'exécution, l'interprétation de ces conditions générales de vente ainsi qu'à toutes conventions auxquelles elles s'appliquent et qui ne peut être résolu à l'amiable, est soumis à la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Marche en Famenne et, le cas échéant, de la Justice de Paix de Marche en Famenne.